

DÉPARTEMENT

Loi du 5 Avril 1884 — Article 56

ALPES-MARITIMES

EXTRAIT

ARRONDISSEMENT

du **Syndicat d** MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE

Séance du 29 JUIN 1993

Objet : L'an mil neuf cent cent quatre vingt treize  
Budget vingt neuf Juin  
Supplémentaire et le  
1993 à dix huit heures

le Comité d'Administration du Syndicat, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M Hervé de FONTMICHEL

9306/03

ou  
Représentés

Présents : MM AUGIER, BALDINI, BELLEOUD, BOUIGES, COULET, DAVID, DUHALDE, FRANCO, GIANOTTI, GINESY, GRIFFA, GUIGONIS, LELEUX, DE LORENZO, MARIA, MARY, MASCARELLI, MORANI, MURRIS, OTTO, PASCAL, SANTUCCI, THAON, Mmes BELLON, SOMARIA.

Le Président donne lecture du Budget Supplémentaire du Syndicat pour l'année 1993 :

Après lecture des chapitres des Dépenses et des Recettes, article par article, le Comité constatant son bon équilibre, décide à l'unanimité, de voter le le Budget Supplémentaire 1993 du Syndicat qui se présente comme suit :

<b>DEPENSES :</b>	Fonctionnement .....	75 000 F
	Investissement .....	376 000 F
	<b>Total</b>	<b>451 000 F</b>
<b>RECETTES :</b>	Fonctionnement .....	75 000 F
	Investissement .....	376 000 F
	<b>Total</b>	<b>451 000 F</b>

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,  
Hervé de FONTMICHEL

